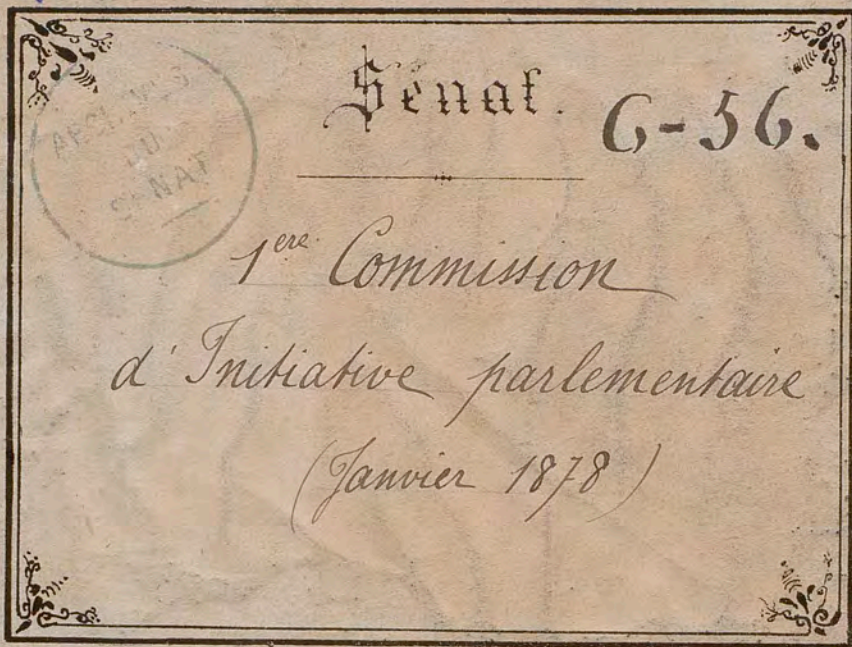


18 janvier 1878





Réunion du 18 janvier 1878.

La première Commission d'initiative (janvier 1878) se réunit pour nommer son Président et son Secrétaire.
Président d'âge M. Salmon
Secrétaire d'âge M. Dauphin
Résultat du scrutin -

Président = M. E. de la Fayette 8 voix - M. Salmon 4, M. Granis, 1 -
(Votants 13.) - M. de la Fayette et ill.

Secrétaire = M. Dauphin 8 voix - M. le Baron de Veauce 5.
(Votants 13.) - M. Dauphin et ill.

Dauphin

Edmond de La Fayette

Seance du 23 janvier 1878.

L'ordre du jour appelle l'examen de la Proposition de loi présentée par monsieur Bozériou Sénateur, ayant pour but de dispenser du double et de l'enregistrement les actes faits en exécution de la loi sur les réquisitions militaires.

Monsieur Bozériou développe les motifs de sa proposition -
La commission d'initiative prend, à l'unanimité, l'initiative de proposer au Sénat de la prendre en considération, et nomme M. Dauphin, rapporteur.

L'ordre du jour appelle l'examen de la Proposition de loi présentée par MM. Bozériou et Mazeau, ayant pour but de dispenser du dépôt des Bulletins de vote au parquet dans toutes les élections de base (conseils généraux, conseils municipaux, tribunaux et chambres de commerce etc.) ainsi que déjà la dispense existe pour les élections législatives.

M. Bozériau expos. les motifs de sa proposition. Il fait remarquer qu'actuellement à la question qu'elle soulève, il pourra ultérieurement en naître une autre, celle de savoir si la Bulletin de vote, dans les bureaux de liste, pourra être publié sans le consentement de chacun des candidats dont il portera le nom. Mais cette question est absolument réservée, elle n'est pas liée au projet actuellement discuté, qui s. borne à supprimer le fait matériel du dépôt au parquet.

Mouvement de la tribune, faisant de côté le point actuellement indiqué, sur lequel les opinions peuvent varier, appuie la proposition de MM. Bozériau et Mazeau. L'expérience a prouvé que la prescription du dépôt au parquet équivalait dans certains communes éloignées des chefs-lieu d'arrondissements à la suppression du droit de Distribution.

La commission décide à l'unanimité qu'elle propose au Sénat de prendre en considération la proposition de MM. Bozériau et Mazeau et nomme M. Mazeau rapporteur.

Edmond de Lafayette
Président

Ed. Mazéau

Séance du 23 Mars 1878.

Président. M. Edmond de Lafayette.

M. Mazeau donne lecture de son rapport sommaire sur la proposition de M. Bozériau relative à la suppression de la formalité du dépôt des bulletins de vote au parquet.

La conclusion de ce rapport tendant à la

pour la constitution sont adoptés à l'unanimité
Le présent acte à 2^h

Le Secrétaire

Le Secrétaire

Edmond de Lafayette

L. Mason

